

Données et Calculs

Revenus	Montants/mois	Remarques
Seuil de pauvreté 2019 (en fait mars 2018)	1.230,42 €	Seuil pour une personne seule
Seuil de pauvreté en 2021	1.312,06 €	Seuil pour une personne seule – estimation
Seuil de pauvreté du ménage de Marie en 2024 (aux prix de 2021)	2.099,29 €	Seuil personne seule X 1,6
RIS pour un parent seul au 1er avril 2021	1.330,74 €	
RIS nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté	1.630,09 €	
Augmentation entre 2021 et 2024 (aux prix de 2021)	22,5%	Correspond de facto à l'annonce de Madame Lalieux
Allocations familiales en Wallonie 2 enfants (avril 2021)	469,20 €	
- <i>montant de base</i>	316,20 €	= 2 X 158,10 €/mois
- <i>supplément social</i>	112,20 €	= 2 X 56,10 €/mois
- <i>supplément ménage monoparental</i>	40,80 €	= 2 X 20,40 €/mois
Revenu disponible de Marie au CPAS en 2024 (aux prix de 2021)	2.099,29 €	Correspond au seuil de pauvreté
Salaire net de Marie = job à temps plein au salaire de 1.750 € (aux prix de 2021)	1.710,36 €	
Dépenses ou pertes liées à la remise à l'emploi		
<i>Accueil extra-scolaire par mois (moyenne sur l'année)</i>	30,00 €	
<i>Perte du tarif social gaz-électricité</i>	38,55 €	Calculé à la date du 21 avril 2021 à Namur *
<i>Frais professionnels</i>	25,00 €	
Total	93,55 €	
Revenu <u>disponible</u> de Marie au travail en 2024 (aux prix de 2021)	2.086,01 €	= Salaire net + allocations familiales - "pertes"

* Les tarifs promotionnels ont été éliminés pour faire la comparaison entre le tarif social et le tarif non-social le plus favorable.